

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4, rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX
Tel : 03.29.22.11.63

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

OBJET :

Séance du 3 décembre 2024
n° 119/24

Tarifs eau potable et
assainissement collectif 2025,
ainsi que des tarifs pour
intervention

Effectif légal : 32

En exercice : 32

Présents à la séance : 24

Votants : 31

Présidence de Madame Catherine LOUIS,

Date de la convocation
26 novembre 2024

Présents : M. Jean-Paul MICLO - M. Jean BILLY MANSOURI - M. André JACQUEMIN - M. Jean-Pierre SCHMALTZ - Mme Martine RENAULD - M. Yanis CORNU - M. Jean-Benoît TISSERAND - M. Roger BOURCELOT - Mme Brigitte CHARLES - Mme Joceline PORTÉ - Mme Anne-Marie DULUCQ - M. Michel DEMANGE - Mme Danièle FAIVRE - M. Jean-Pierre CALMELS - Mme Anne PARMENTIER - M. Valéry AUDINOT - Mme Isabelle REMOLATO - M. Thomas VINCENT - M. Ludovic DAVAL - Mme Cindy THOMAS - M. Arnaud JEANNOT - M. Patrick VINCENT.

Secrétaire :

M. Arthur NAVILIAT

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Mme Catherine GREGOIRE qui donne pouvoir à M. Arnaud JEANNOT

M. Jean HINGRAY qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS

Mme Marie-France GASPARD qui donne pouvoir à M. André JACQUEMIN

M. Frédéric SIMON qui donne pouvoir à M. Jean-Benoît TISSERAND

Mme Danielle HANTZ qui donne pouvoir à Mme Brigitte CHARLES

M. Philippe CLOCHÉ qui donne pouvoir à Mme Anne-Marie DULUCQ

M. Jean-Charles TISSERAND qui donne pouvoir à M. Roger BOURCELOT.

Absente : Mme Carole ARNOULD

Madame la Présidente s'exprime comme suit :

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a voté le 19 décembre 2023, le fait de prendre les compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015.

La présente délibération a pour objectif, de maintenir les tarifs 2024 qui sont appliqués actuellement sur chaque commune, un lissage étant prévu sur 7 ans, comme vu lors de la commission du jeudi 14 novembre, auquel il est prévu d'ajuster tous les ans en fonction de l'inflation pour aboutir à un tarif unique d'eau potable et un tarif unique d'assainissement collectif.

Redevance assainissement collectif

Communes	Part fixe HT en €/an	Part variable HT en €/m3
DOMMARTIN LES REMIREMONT	0,00	2,15
ELOYES	0,00	1,14
GIRMONT VAL D'AJOL	ANC	ANC
LE VAL D'AJOL	50,00	2,27
PLOMBIERES LES BAINS	0,00	3,50
REMIREMONT	0,00	1,83
SAINT AME	0,00	1,80
SAINT ETIENNE LES REMIREMONT	0,00	1,60
SAINT NABORD	13,10	1,44
VECOUX	0,00	3,00

Redevance eau potable

Communes	Part fixe HT en €/an	Part variable HT en €/m3
DOMMARTIN LES REMIREMONT	30,00	1,26
ELOYES	30,00	0,70
GIRMONT VAL D'AJOL	115,00	2,20
LE VAL D'AJOL	60,00	1,82
PLOMBIERES LES BAINS *	4,40	1,20
REMIREMONT *	0,00	0,44
SAINT AME	54,00	1,05
SAINT ETIENNE LES REMIREMONT	43,00	1,04
SAINT NABORD	77,00	1,50
VECOUX	28,00	1,75

* il faut ajouter la part délégataire en supplément,

Tarifs pour intervention et taxe de raccordement en eau potable

DESIGNATION	TARIFS HT en €
Droit de branchement eau potable par logement	1000,00
Pose compteur (<=DN20), remplacement compteur gelé ou autre ou pose compteur supplémentaire	130,00
Pose compteur supérieur au DN20	Au réel + M.O
Branchement regard compteur simple de la conduite à la limite de propriété sur une longueur de 30ml (hors terrassement)	750,00
Branchement regard double compteur de la conduite à la limite de propriété sur une longueur de 30 ml (hors terrassement)	1200,00
Branchement regard au delà de deux compteurs, forfait regard simple plus tarif réel du regard (hors terrassement)	750 + coût du regard
Frais d'intervention : ouverture/fermeture de compteur - vérification compteur - déplacement fuite après compteur - ...	50,00
Main d'Œuvre	50,00 €/H
Pièces ou raccords spécifiques	Prix des pièces + 15 %
Travaux sur installation existante	Au réel + M.O
Bris du plombage du compteur (100 m3 tarif m3 de la commune)	Forfait

Tarifs pour intervention et taxe de raccordement en assainissement collectif

DESIGNATION	TARIFS HT en €
Droit de branchement assainissement par logement (PFAC : Participation pour le Fincement de l'Assainissement Collectif)	1 000,00 €
Travaux de brachement avec extension de réseau	Au réel
Diagnostic en cas de vente / contrôle de conformité	100,00 €
Forfait assainissement habitation sur source (tarif assainissement de la commune)	100 m3

Il est rappelé que ces tarifs ne pourront être maintenus que si les communes valident le transfert des excédents lors de leur conseil municipal au moment de clôturer les comptes administratifs 2024 d'eau potable et d'assainissement collectif, sans quoi et pour présenter un budget à l'équilibre ces tarifs devront être revus à la hausse.

Le Conseil Communautaire, est invité à délibérer pour :

- Approuver les tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif pour 2025.
- Approuver les tarifs pour intervention et taxe de raccordement en eau potable et assainissement collectif.

DELIBERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITE,

ADOpte l'exposé de Madame la Présidente,

APPROUVE les tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif pour 2025.

APPROUVE les tarifs pour intervention et taxe de raccordement en eau potable et assainissement collectif.



Catherine LOUIS

Catherine LOUIS
2025.01.09 14:07:56 +0100
Ref:7931785-11906603-1-D
Signature numérique
la Présidente